

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 MARS 2009 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Abraham Gonshor, Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-037

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Sternthal et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant sous «Affaires nouvelles » :

- 12.2 Approbation du contrat pour les services de M. Robert Martin à titre de « Directeur – Sécurité publique ».

Adoptée

2009-038

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Sur proposition présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 février 2009 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2009-039

#### **APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS DANS SA DÉMARCHE AUPRÈS DE TRANSPORTS CANADA EN MATIÈRE DE PROTECTION LATÉRALE DES CAMIONS**

---

ATTENDU QUE la volonté d'assurer une interaction plus sécuritaire entre les véhicules lourds, les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés est en évolution constante ;

ATTENDU QUE tous rivalisent entre eux sur les voies publiques aussi bien en milieu urbain que sur le réseau routier national ;

ATTENDU QUE des événements tragiques sont survenus au cours des dernières années et qu'il est impératif que des mesures appropriées soient prises pour éviter d'autres décès ;

ATTENDU QU'une réglementation relative à l'installation d'un dispositif de protection latérale sur les camions, semblable à celle adoptée par le Royaume-Uni et l'Europe (directive 89/297/EEC) améliore la sécurité routière ;

ATTENDU QUE de nouvelles mesures législatives s'imposent afin d'améliorer les normes nationales de conception ; et

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral (Transports Canada) établit les normes de sécurité de tous les nouveaux véhicules construits au Canada ou importés sur son territoire :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Sternthal et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville de Hampstead appuie la *Fédération canadienne des municipalités* dans sa démarche auprès de Transports Canada afin de l'inciter à développer et à mettre en application un standard national de dispositif de protection latérale sur les camions, semblable à celui du modèle européen.

Adoptée

2009-040

### **OPPOSITION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CASINO SUR LE SITE DE L'HIPPODROME**

---

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à déménager le site connu sous le nom d'Hippodrome de Montréal;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce prévoit le réaménagement de ce site pour la construction de 2000 à 10 000 logements;

ATTENDU QUE la grande valeur de ce terrain, situé à proximité du centre-ville de Montréal et de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau pourrait agir comme un frein à l'étalement urbain et répondre aux besoins résidentiels de différents groupes socio-économiques pour les années à venir;

ATTENDU QUE l'établissement d'un casino sur le site de l'Hippodrome risque de causer des problèmes sociaux émergeant non seulement dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, mais pour tout le centre-ouest de l'île de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'informer le Gouvernement du Québec de notre opposition au projet qui autoriserait Attractions hippiques à construire un casino logeant plus de 300 appareils de loterie vidéo sur le site de l'Hippodrome;
- QU'une copie de cette résolution soit envoyée au député Lawrence Bergman et à toutes les villes et tous les arrondissements de l'île de Montréal.

Adoptée

2009-041

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 769**

---

La Greffière a déclaré que, suite à la procédure d'enregistrement qui s'est tenue de 9h00 à 19h00, le 16 février 2009, à l'Hôtel de Ville, concernant le règlement n<sup>o</sup> 769 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 157 785 \$ pour l'acquisition de bacs roulants de recyclage » :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 4 876;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 499;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était de 3; et
- le règlement n<sup>o</sup> 769 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-042

### **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 770 – EMPRUNT POUR REFINANCER LA PART DE LA VILLE DE HAMPSTEAD D’UNE DETTE RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES DE L’EAU INITIALEMENT FINANCÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu, dans le délai, une copie du Règlement d’emprunt n° 770 et déclarent l’avoir lu ;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D’adopter le Règlement n° 770 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 175 620\$ pour le refinancement de la part de la Ville de Hampstead d’une dette relative aux infrastructures de l’eau initialement financée par la Ville de Montréal».

Adoptée

2009-043

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 771 – EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT**

---

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Feigenbaum qu’il y aura, lors d’une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 771 autorisant un emprunt pour la réhabilitation des conduites d’aqueduc et d’égout.

2009-044

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 772 – EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU D’ÉCLAIRAGE DES RUES**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Goldwax qu’il y aura, lors d’une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 772 autorisant un emprunt pour la réhabilitation du réseau d’éclairage des rues.

2009-045

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 773 – EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUITS PÉTROLIERS**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gonshor qu’il y aura, lors d’une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 773 autorisant un emprunt pour la réhabilitation des équipements de produits pétroliers.

2009-046

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 18 CHEMIN GLENMORE**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 18 chemin Glenmore** et soumis à la réunion du Comité consultatif d’urbanisme du 9 février 2009, soit **approuvé** à la condition de ne pas élargir le garage existant; le tout conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-047

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 92 CHEMIN HAMPSTEAD**

---

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure du conseil.

Reportée

### **Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 18 chemin Glenmore :**

*Aucune intervention.*

2009-048

### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 18 CHEMIN GLENMORE**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogation mineure pour le lot 2089887 situé au 18 chemin Glenmore, afin de permettre que la marge latérale droite existante soit à 2,02 m (6.63 pieds) au lieu de la marge minimum permise de 2,13 m (7.0 pieds) et permettre que la marge avant existante soit à 4,88 m (16.0 pieds) au lieu de la marge minimum permise de 6,1 m (20.0 pieds) ; le tout conformément aux dispositions des articles 6.1 et 6.2 du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 19 janvier 2009, a recommandé d'approuver les demandes de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le conseil municipal **approuve** les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessus pour l'immeuble situé au 18 chemin Glenmore sur le lot 2089887.

Adoptée

2009-049

### **DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION RENDUE LE 19 FÉVRIER 2009 CONCERNANT 185 CHEMIN HARLAND**

---

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 19 février 2009 qui approuve la démolition partielle de la résidence unifamiliale isolée située au 185, chemin Harland.

2009-050

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2009**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de février 2009 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 janvier au 25 février 2009, au montant de 5 048 345,21 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2009-051

**PAIEMENT POUR L'UTILISATION DU 'COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL SAINT-MICHEL' (C.E.S.M.)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead utilise Complexe Environnemental Saint-Michel (C.E.S.M.) pour le déversement des matériaux de construction, des branches, des feuilles et de la terre;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'usage du dépotoir de la C.E.S.M. par la Ville de Hampstead pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2008 s'élèvent à 49 496,14 \$ et pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 janvier 2009 s'élèvent à 555,96 \$ pour un total de 50 052,10;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Ville de Hampstead paie à Complexe Environnemental Saint-Michel (C.E.S.M.) le montant total de 50 052,10 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 29 janvier 2009 pour l'usage du dépotoir de la C.E.S.M.;
- QUE le certificat du trésorier n° 09-015, daté du 25 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-052

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN ROULEAU MOTORISÉ POUR TERRAINS DE TENNIS**

---

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues pour l'achat d'un rouleau motorisé pour terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions, celle de Huss Sports Ltée est la plus basse reçue;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour l'achat d'un rouleau motorisé pour terrains de tennis soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

**HUSS SPORTS LTÉE**

Achat d'un rouleau de tennis motorisé		10 650,00 \$
Modèle AR-5HDT		
	T.P.S. 5%	532,50
	T.V.Q. 7.5%	<u>838,69</u>
	TOTAL	12 021,19 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 09-007, daté du 17 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-053

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2009**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 18 février 2009, celle de Les Pavages Chenail inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Gonshor et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2009 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### LES PAVAGES CHENAIL INC.

Asphalte MB-7 (approx. 300 tonnes métriques)	97,50 \$ / tm
Asphalte MB-6 (approx. 100 tonnes métriques)	87,50 \$ / tm
Asphalte MB-5 (approx. 50 tonnes métriques)	84,80 \$ / tm
Asphalte MB-4 (approx. 50 tonnes métriques)	83,80 \$ / tm
Asphalte MB-3 (approx. 25 tonnes métriques)	83,80 \$ / tm

T.P.S. 5 %	Extra
T.V.Q. 7,5 %	Extra

- QUE le certificat du trésorier n° 09-008 daté du 18 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-054

### OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUE – ANNÉES 2009-2010

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le nettoyage des puisards de rue pour les années 2009-2010;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 18 février 2009, celle de Veolia ES Canada Services Industriels Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Elfassy et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le nettoyage des puisards de rue pour les années 2009-2010 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.

Nettoyage des puisards de rue année 2009 :	9 988.74 \$
Nettoyage des puisards de rue année 2010 :	9 988.74\$

T.P.S. 5 %	998.87 \$
T.V.Q. 7,5 %	1 573.23 \$

**GRAND TOTAL 22 549.58 \$**

- QUE le certificat du trésorier n° 09-009, daté du 19 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-055

### OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUZE À GAZON

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix reçu pour faire l'acquisition d'une tondeuse à gazon a été soumis par Marina Matériaux et Équipements;

CONSIDÉRANT QUE le modèle démonstrateur proposé par Marina Matériaux et Équipements convient en tout point à nos besoins;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les conditions et garanties sont les mêmes pour le modèle démonstrateur que pour un modèle neuf;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour l'achat d'une tondeuse à gazon soit octroyé au fournisseur ci-après et pour les coûts suivants :

### MARINA MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS

Une tondeuse à gazon Modèle 260h XDZ 27HP Modèle démonstrateur (2 heures d'usage)	12,704.68 \$
T.P.S. 5%	635.23 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>1 000.49 \$</u>
Grand total taxes incluses	14,340.40 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 09-010, daté du 20 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-056

### OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour l'entretien des piscines extérieures pour la saison 2009;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 février 2009, celle de Leautec Crystal Soleil est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour l'entretien des piscines extérieures pour la saison 2009 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### LEAUTEC CRYSTAL SOLEIL

Entretien des piscines extérieures saison 2009 (incluant ouvertures et fermetures) (tel que spécifications)	9 555.00 \$
T.P.S. 5%	477.75 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>752.46 \$</u>
Grand total taxes incluses	10 785.21 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 09-011, daté du 20 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-057

### OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES PISCINES POUR LA SAISON 2009

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des produits d'entretien pour les piscines extérieures pour la saison 2009;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes 20 février 2009, celles de Aqua Solution et Leautec Crystal Soleil sont les plus basses conformes au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, les contrats pour la fourniture des produits d'entretien pour les piscines pour la saison 2009 soient octroyés aux entrepreneurs ci-après et pour les coûts suivants :

### AQUA SOLUTION

**Produits pour piscines extérieures** approx : 2 000,00 \$  
(selon les spécification du cahier des charges)

### LEAUTEC CRYSTAL SOLEIL

**Produits pour piscines extérieures** approx : 3 250,00 \$  
(selon les spécification du cahier des charges)

La T.P.S. et la T.V.Q. sont incluses dans l'estimation des coûts.

- QUE le certificat du trésorier n° 09-012 daté du 20 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-058

### OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, ENTRÉES CHARRETIÈRES ET BORDURES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la construction de trottoirs, entrées charretières et bordures – année 2009;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 23 février 2009, celle de TGA Montréal Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Gonshor et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la construction de trottoirs, entrées charretières et bordures – année 2009 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### TGA MONTRÉAL INC.

Construction d'entrées charretières,  
trottoirs et bordures 67 500,00 \$  
(tel que spécifications)

T.P.S. 5% 3 375, 00 \$

T.V.Q. 7.5% 5 315, 63 \$

Grand total taxes incluses 76 190,63 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 09-013, daté du 23 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-059

### **APPROBATION DE L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires suivants pour le département des Travaux publics, et ce, pour une période de moins de 700 heures :

M. Roger Marleau  
M. Marc Rompré  
M. Charles Renaud

- QUE ces employés auxiliaires sont embauchés à titre d'opérateurs-chauffeurs et pourront être affectés à des fonctions selon les besoins de la Ville. Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P., section locale 301 et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2009-060

### **EMBAUCHE DE MONSIEUR MARTIN BÉRARD À TITRE DE « MÉCANICIEN » AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'embaucher Monsieur Martin Bérard à titre de « **Mécanicien** » à compter du 23 mars 2009 ou avant, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301 et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier no 09-014, daté du 25 février 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

*Le conseiller Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée.*

2009-061

### **DÉCISION CONCERNANT L'APPEL SUITE À UN AVIS ÉMIS POUR « CHIEN DANGEREUX »**

---

CONSIDÉRANT QUE, à la suite d'un incident survenu le 12 décembre 2008, un avis pour « chien dangereux » a été donné le 7 janvier 2009 par le Directeur de la Sécurité publique de la Ville à Mme Céline Elfassy, propriétaire du chien en question;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement n° 761, la propriétaire du chien a interjeté appel devant le Conseil pour demander l'annulation de la décision; appel qui a été entendu par le Conseil le 26 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE, après étude des rapports concernant l'incident survenu le 12 décembre 2008, et après avoir entendu les témoins qui se sont présentés durant le processus d'appel du 26 janvier 2009;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal annule l'avis de « chien dangereux » émis le 7 janvier 2009 pour le chien de Mme Céline Elfassy.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur:**

Conseiller Gonshor  
Conseiller Borden  
Conseiller Goldwax  
Conseillère Feigenbaum

**En faveur: 4**

**A voté contre:**

Conseiller Sternthal

**Contre: 1**

Adoptée sur division

*Le conseiller Elfassy revient assister à l'assemblée.*

2009-062

**APPROBATION DU CONTRAT DE SERVICES POUR LES SERVICES PERSONNELS DE M. ROBERT MARTIN À TITRE DE « DIRECTEUR – SÉCURITÉ PUBLIQUE »**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Martin prend sa retraite comme employé de la Ville à compter du 30 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert les services d'une personne afin d'occuper la fonction de Directeur de son service de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des Ressources humaines recommandent d'avoir recours à un contrat de services pour combler ce besoin;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Borden et  
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'approuver le contrat de services pour les services personnels de Monsieur Robert Martin à titre de « Directeur – Sécurité publique » aux conditions prévues au contrat de services signé entre les parties pour la période commençant le 1<sup>er</sup> mai 2009 et se terminant le 30 avril 2010;
- QUE le certificat du trésorier no 09-016, daté du 2 mars 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-063

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Gonshor et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Me Chantal Bergeron, greffière